



L'organisme canadien de réglementation de l'audit publie son rapport sur ses inspections de l'automne 2018

TORONTO, le 3 octobre 2018 – Dans son rapport public 2018 sur les inspections menées auprès des cabinets comptables Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l. qu'il a publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) signale des inégalités dans la qualité des audits réalisés par ces quatre cabinets. Bien que, dans l'ensemble, la qualité de l'audit au Canada reste excellente, le CCRC fait état d'une augmentation du nombre de constatations importantes découlant de ses inspections de 2018, comparativement à l'année dernière.

À ce jour, des 80 dossiers d'audit qu'il a prévu d'inspecter (comparativement à 86 en 2017), le CCRC en a inspecté 77, dont 14 ont fait l'objet de constatations importantes, par rapport à 6 en 2017. Une constatation importante découlant de l'inspection est une déficience importante dans l'application des normes d'audit généralement reconnues qui pourrait donner lieu à un retraitement.

Pour deux cabinets, la qualité de l'audit demeure acceptable, tandis que les deux cabinets faisant l'objet d'un plus grand nombre de constatations que l'année dernière en sont à appliquer les mesures correctrices imposées par le CCRC. Aucun retraitement n'a été nécessaire jusqu'à présent. Les constatations qui ressortent le plus souvent se rapportent aux regroupements d'entreprises, à la comptabilisation des produits, aux tests de dépréciation et à l'application des principes fondamentaux de l'audit.

«L'examen des constatations découlant de ces inspections révèle la persistance d'inégalités dans la qualité de l'audit, affirme Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. Bien que, dans l'ensemble, la qualité des audits de sociétés ouvertes réalisés au pays soit excellente, nous devons insister auprès des cabinets comptables pour qu'ils règlent ce manque de constance récurrent. Plus précisément, les résultats obtenus indiquent qu'ils doivent déployer davantage d'efforts afin d'intégrer pleinement la qualité de l'audit à l'ensemble de leur portefeuille de services de certification. Nous avons mis en œuvre un plan dans le cadre duquel nous collaborerons avec tous les cabinets pour qu'ils s'assurent de régler ce problème.»

En 2018, dans le but d'obtenir plus rapidement des améliorations des quatre cabinets, le CCRC a revu sa méthode d'inspection et se concentre maintenant davantage sur les systèmes de gestion de la qualité afin de pouvoir mieux apprécier la qualité de l'audit.

«Le CCRC a relevé des faiblesses et des lacunes particulières dans le système de gestion de la qualité de tous les cabinets, à l'instar de leurs dirigeants, explique Jane Williamson, première vice-présidente, Réglementation des cabinets d'audit, au CCRC. Il est à noter que, dans bien des cas, les constatations importantes que nous avons effectuées dans des

dossiers indiquent la présence de déficiences dans les systèmes de gestion de la qualité des cabinets.»

Tous les cabinets doivent devancer l'exécution de leurs travaux d'évaluation qui ne sont pas encore complétés, corriger leurs processus déficients et mettre en place de nouveaux contrôles. En 2019, le CCRC poursuivra ses examens et réévaluera les progrès des cabinets.

Les quatre cabinets d'audit doivent transmettre les constatations importantes et les rapports publics du CCRC au comité d'audit de leurs clients. Le CCRC encourage fortement les comités d'audit à discuter de son rapport et des constatations les concernant, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

Le *Rapport d'informations du CCRC sur la qualité de l'audit : Résultats des inspections de l'automne 2018* est accessible sur le site www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications

Conseil canadien sur la reddition de comptes

416-913-8267